

- Accueil
 - Madame Hirt, présidente, souhaite la bienvenue.
 - Aucune personne externe n'est présente pour assister à la séance.

- Ordre du jour
 - Madame Hirt demande de modifier l'ordre du jour de manière à ce que l'intervention de M. Kaeser puisse se faire en début de séance afin de pouvoir le libérer ensuite.

- Présentation du réseau UAPE APERO et journée en continue
 - Monsieur Kaeser prend la parole pour décrire le réseau parascolaire APERO :

Nombre de places élèves:	Potirons, Savigny	84 places
	La Croc, Forel	36 places
	Méli-Mélo, Mézières	36 places
	Caban'Air, Servion	96 places
	+ Oron, hors ASIJ	

Le réseau gère également l'accueil en milieu familial

AMF	88 places
L'UAPE du futur collège de Carrouge aura	108 places

Auquel il faut déduire les 36 places de Méli-Mélo (Mézières) qui sera fermé, soit 72 places de plus qu'actuel. Le collège de Carrouge sera doté en plus d'un réfectoire d'environ 80 places prévu pour les 7-8 P qui ne peuvent rentrer chez eux à midi, et qui n'ont pas les mêmes besoins d'encadrement que les 1-6P.
 - Le développement des infrastructures de l'APERO coûte et ces frais, en augmentation (2009 : CHF 25.- par habitant, 2017 : CHF 100.- par hab. 2018 : CHF 120.- par hab.), sont supportés à 20 % par les communes, 60 % par les parents et 20 % sont subventionnés.
 - Le réseau APERO emploie 200 personnes (pas toutes à plein temps) et gère un budget de plus de CHF 10 MIO.
 - Le cadre de référence des UAPE est révisé pour 2019 par l'Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Collectif Parascolaire Primaire. Changements principaux : Niveau encadrement dans la répartition du nombre nécessaire entre éducateur et APE (aide). Niveau surface nécessaire par enfant (2 m2, vs 2.5 m2 jusqu'à ce jour). Ce nouveau cadre devrait entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019. Le vœu du comité de direction de l'APERO est de continuer avec l'encadrement actuel (soit être au-delà des normes 2019) en cas d'accord avec communes contribuable.
 - Le réseau APERO a augmenté son « taux de couverture » grâce à la création de place d'accueil, et reste en augmentation constante.
 - Un réfectoire pour les 7-8 P à Savigny serait idéal, mais il y a un réel manque de place pour mettre en place cette structure.
 - La paroisse du Jorat aimerait proposer un accueil pour un partage biblique aux jeunes dans l'église de Servion. A qui faut-il s'adresser ?
Cette demande ne concerne ni l'APERO, ni l'ASIJ, ni l'EPS. L'autorisation est à demander à la commune de Servion et la proposition d'accueil adressée directement aux parents.
 - Durant la journée en continue, à propos de la responsabilité des enfants après leur repas : l'ASIJ est responsable en ce qui concerne la sécurité des élèves, et les parents sont responsables de leur comportement.

- Durant la journée en continue, qui est responsable de proposer une offre parascolaire :
C'est une offre facultative pour l'ASIJ et l'EPS.
Des activités peuvent être proposées aux élèves par l'EPS, mais également par des sociétés, voir des indépendants.
Les terrains de sports externes sont à disposition et utilisés.
Les sports scolaires facultatifs devraient pouvoir être à nouveau proposés dès que la salle de gym bleue du Raffort sera à nouveau utilisable.
Les élèves peuvent faire leurs devoirs au réfectoire.
La bibliothèque est ouverte régulièrement à la pause de midi.
Pour cette année, voici la liste des cours proposés par l'EPS :
 - Italien
 - Grec
 - Philosophie
 - Petit chœur
 - Orchestre
 - Théâtre
 - Ecriture éthique et religionCes cours sont gratuits pour les parents. Les places à ces cours sont limitées mais les refus sont peu nombreux.

Remerciements de Madame Hirt à Monsieur Kaeser pour sa participation à la séance.

- Mise en discussion et adoption du PV de la séance du 19 septembre 2018
 - Le résumé du 19 septembre est validé après quelques corrections n'ayant pas d'incidences sur le sens du texte et une précision de la part de Mme la Présidente.
- Présentation des nouveaux membres
 - Tour de table de présentation de chacun pour deux nouveaux membres qui n'avaient pu être présent lors de la dernière séance :
 - Jean-Luc Blanc, Fanfare du Jorat
 - M. Julien Bocherens, doyen
- Communication de la Présidente
 - Pas de communication
 - Désire fixer en fin de séance une nouvelle date pour la première séance 2019
 - Demande à chaque membre d'envoyer ses coordonnées bancaires, dont l'IBAN, pour les indemnités de séance, même si les coordonnées sont identiques à celle de l'an passé.
- Communications de l'établissement scolaire
 - Les travaux au collège du Raffort, suite à la fuite d'eau, arrivent gentiment à leur fin :
 - A l'UAPE, le sol a été changé et les peintures refaites, ce qui est une bonne chose.
 - En ce qui concerne la salle de gym bleue, elle sera à nouveau à disposition dès la rentrée de janvier. Les élèves n'ont pas trop souffert de cette situation, le temps était remarquable cet automne, et il y a maintenant quelques cours

- organisés dans les couloirs (ex. : ping-pong). Chacun a trouvé la meilleure manière de vivre ces événements le plus correctement possible.
- Remerciements à l'ASIJ d'avoir fait le nécessaire pour la remise en état pour janvier 2019.
- Information concernant le règlement du CEt
 - Nous avons reçu un retour du juriste du canton qui nous a transmis quelques modifications souhaitées.
 - Le CoDir ASIJ a proposé quelques modifications, ces dernières sont passées en revue :
 - Article 3, [s'applique] au singulier.
 - Article 11, proposition validée par le CEt:
[Lettre c : En cas de désignation de délégués selon les dispositions de l'article 11 b, le reste des membres à désigner se fait à la majorité absolue des voix des membres présents.]
 - Article 21
[CEt ou CET ?] le mieux est d'écrire en toute lettres [Conseil d'Etablissement].
 - Article 28, [4 au lieu de 3]
 - Article 39, proposition validée par le CEt:
[et payées en fin d'année par l'ASIJ selon le budget qu'elle a établi en conséquence].
 - Article 40, proposition validée par le CEt
Préciser la nature de projets exceptionnels [une enveloppe financière pour la réalisation de projets pédagogiques exceptionnels]
 - Le CoDir ASIJ devra décider si le règlement modifié devra repasser pour validation devant le Conseil Intercommunal, avant d'être soumis au canton.
 - Divers
 - Mme Hirt désire agender la date de la prochaine séance
 - Elle est fixée au mercredi 20 mars 2019, de 18h à 20h au collège du Raffort
 - Le spectacle « Charlie et la chocolaterie » monté par les élèves et leurs enseignants clôturera l'année scolaire et il n'y aura pas d'autre manifestation de fin d'année, et les promotions auront lieu le dernier jeudi de l'année au théâtre du Jorat à Mézières
 - Thèmes à traiter dans la future séance
 - Sorties scolaires
 - Tout autre sujet peut être proposé par mail à Mme Hirt robi_val@msn.com et à Nicolas Depez cd.asij@gmail.com, le plus vite possible de manière à évaluer le besoin d'inviter un intervenant.

Séance levée à 20h

Prochaine séance :

Mercredi 20 mars 2019 18h00 à 20h00, à la salle de réunion de l'ASIJ, collège du Raffort